

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU CCAS D'ALÈS

Service : Direction des  
Ressources Humaines  
Tél : 04 66 86 64 13  
Réf : CR/IS/BG/TH

**Objet** : Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail (FSSSCT) : désignation des représentants de l'établissement public du CCAS d'Alès et des représentants du personnel – abroge et remplace l'arrêté n°014\_04\_25 du 22 avril 2025

**Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Vu** la délibération 22\_01\_11 du conseil d'administration en date du 22 février 2022 relative à la création d'un comité social territorial (CST) et d'une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail communs à la ville d'Alès et au CCAS d'Alès,

**Vu** l'arrêté n°014\_04\_25 du 22 avril 2025 relatif à la désignation des représentants de l'établissement public du CCAS d'Alès et des représentants du personnel à la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail,

**Vu** le résultat des élections professionnelles du 8 décembre 2022 tel que consigné dans le procès-verbal,

**Considérant** la nécessité de procéder à la désignation des représentants de l'établissement public du CCAS d'Alès et des représentants du personnel au sein de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail (FSSSCT) conformément à la délibération 22\_01\_11 en date du 22 février 2022,

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination, soit le Président du CCAS d'Alès, de désigner les représentants de l'établissement public à la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT) parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de l'établissement,

**Considérant** le renouvellement du Conseil d'administration suite aux élections municipales du 22 mars 2026,

**Considérant** les listes présentées à l'élection des représentants du personnel au comité social territorial,

**Considérant** la vacance d'un siège de représentant du personnel titulaire à la suite du départ de M. Cédric MARROT pour une mise en disponibilité,

**ARRÊTE**

L'arrêté n°014\_04\_25 du 22 avril 2025 est abrogé et remplacé comme suit :

**ARTICLE 1 :**

Les représentants du CCAS d'Alès sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Claude ROUILLON	Christian CHAMBON
Martine MAGNE	Alexandra LAGULHON
Alain BENSAKOUN	Gérard PALMIER
Michèle VEYRET	Rose-Marie SOUSTELLE
Marie-Claude ALBALADEJO	Hélène CAYRIER
Jean-Régis MASSON	Fabienne FAGES-DROIN

Monsieur Jean-Claude ROUILLON est désigné pour assurer les fonctions de Président de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail,

A la suite des élections professionnelles du 8 décembre 2022 les représentants du personnel, désignés par les organisations syndicales en fonction du résultat du scrutin au comité social territorial, sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christophe BRICENO	Jimmy KOIS
Jacques BRESSON	Sylviane TURC
Patrice DEOCAL	Manon GAL
Katy JOLBERT	Anne CORREA
Thierry BERTRAND	Christine PECOUT
Gilles RAT	CATOIS-KUBANI Gladys

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le directeur général du CCAS d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Alès, le 20 MAI, 2026

Le Président du CCAS  
Christophe RIVENQ